



REGROUPEMENT
LAVALLOIS POUR LA
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Appel de projets 2023-2024 en persévérance scolaire et réussite éducative

Guide de renseignements généraux

Date limite de dépôt :
9 mai 2023

**Les projets doivent être déposés avec le formulaire Word et le chiffrier Excel à
l'adresse courriel suivante :**
IsabelleConroy@cslaval.qc.ca

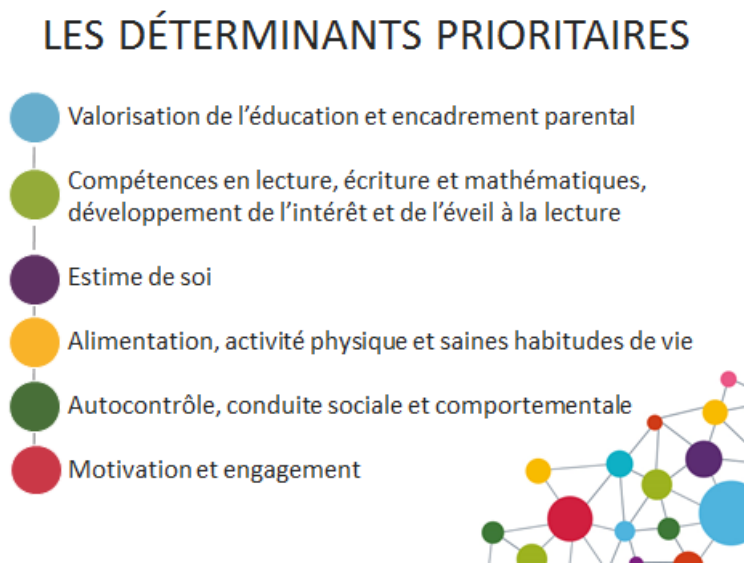
Personne-ressource

Isabelle Conroy – Chargée de projets
450 662-7000 poste 1270
IsabelleConroy@cslaval.qc.ca

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) investit dans les instances régionales de concertation (IRC) en persévérance scolaire et réussite éducative afin de soutenir d'une part leur mission et d'autre part des projets locaux qui viennent en aide aux jeunes et aux familles. Le Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRE) est l'IRC reconnue pour Laval et responsable d'une enveloppe ministérielle qui offre du soutien financier à des projets concertés qui visent [les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative](#).

De concert avec les partenaires de la région, le RLPRE a établi en 2017-2018 des déterminants prioritaires autour desquels nous devrions concentrer nos efforts. Les projets soumis pour une demande de soutien financier devront viser un ou des déterminants prioritaires parmi les suivants :



En raison de la pandémie qui provoque des impacts sur la persévérance scolaire et la réussite éducative, il est possible que des besoins émergent et suggèrent des projets qui touchent aux déterminants « non priorités ». Le RLPRE sera ouvert à accueillir des projets qui visent aussi les déterminants suivants :

- Sentiment dépressif / anxiété
- Aspirations scolaires et professionnelles
- Association à des pairs
- Tabac-alcool-drogues
- Conciliation études-travail
- Ressources du milieu
- Quartier de résidence - voisinage

Un projet porteur en persévérance scolaire et réussite éducative touche habituellement plus d'un déterminant. Les explications pour chaque déterminant sont en annexe.

Critères et conditions

Les projets admissibles

Les projets soumis **doivent obligatoirement** répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être portés par des organismes à but non lucratif (OBNL) inscrits au Registre des entreprises du Québec;
- Offrir des services directs aux enfants, aux élèves, aux parents de Laval;
- Développer des collaborations avec le milieu scolaire ou le milieu éducatif de la petite enfance;
- Agir sur les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative;
- Avoir lieu majoritairement en dehors des heures de classe pour éviter les absences lors des moments d'enseignement;
- Cibler prioritairement les enfants et les jeunes plus vulnérables et en difficulté : issus de milieux défavorisés, avec des handicaps ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de retard, issus de l'immigration ou des communautés culturelles;
- Se dérouler du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024. Il y aura possibilité de financer un projet pour un maximum de trois ans sous réserve des résultats de l'analyse de la reddition de compte de l'année précédente et de l'approbation des crédits par le MEQ. Le projet et son montage financier devront alors être présentés en conséquence.
- Présenter un ou des montages financiers avec 20 % en contribution chiffrée du milieu incluant celle du promoteur.

Les dépenses admissibles

- Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation des initiatives, interventions et projets acceptés;
- Les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.
- Les dépenses liées à l'évaluation du projet.

Les dépenses non admissibles

- Les dépenses liées au fonctionnement régulier de l'organisme (ressources humaines et activités);
- Le financement des interventions et projets déjà réalisés;
- Les dépenses encourues avant l'acceptation du projet par le RLPRE;
- Les dépenses d'immobilisation;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- La dette d'un organisme liée au remboursement des emprunts à venir.

L'aide financière consentie pour la réalisation du projet **ne peut en aucun temps se substituer** aux autres programmes de financement existants.

Les critères d'analyse des projets

- Respect des critères d'admissibilité;
- Besoins identifiés et partagés avec un groupe de partenaires (concertation);
- Qualité des objectifs, indicateurs et outils de mesure des résultats prévus;
- Collaborations, appuis et contributions financières ou humaines de partenaires;
- Présence de l'approche école-famille-communauté;
- Collaboration avec le milieu scolaire (sauf pour les projets visant les enfants 0-5 ans);
- Rapprochement avec des interventions reconnues efficaces et respectant les principes suivants :

- des déterminants pris en compte;
- des objectifs précis, pertinents et des liens logiques;
- des actions précoces;
- des services en continuité;
- des actions de proximité;
- des actions fréquentes et intenses;
- des milieux de vie associés.

Le RLPRE entend répartir les sommes disponibles au mérite parmi les projets déposés qui satisfont aux critères d'admissibilité et portera une attention particulière à l'équité territoriale.

Nous invitons les promoteurs qui le souhaitent à communiquer avec leurs concertations locales respectives pour du soutien dans la rédaction de leurs projets.

Demande d'aide financière

Renseignements et documents devant accompagner la demande d'aide financière :

- La version Word du formulaire de demande d'aide financière dûment remplie;
- Le fichier Excel énonçant les coûts et les financements du projet incluant les contributions non monétaires mais chiffrées;
- Les contributions (de nature humaine, matérielle, etc.) du promoteur et des organismes associés doivent être confirmées par des lettres d'appui et d'engagement, s'il y a lieu.

Doivent également être transmis au RLPRE d'ici la signature de la convention d'aide financière (contrat) :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur ou fiduciaire du projet et désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier;
- Une copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel.

Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité de sélection qui évaluera chaque projet au mérite selon les critères établis dans ce guide. Il achemine ses propositions au conseil d'administration du RLPRE qui soumet ensuite ses recommandations de financement de projets au MEQ.

Le comité de sélection est composé de:

- Un-e représentant-e du Centre de service scolaire de Laval ;
- Un-e représentant-e de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- Un-e représentant-e du Centre intégré de la santé et des services sociaux de Laval;
- Un-e représentant-e de la Ville de Laval;
- Un-e représentant-e du milieu communautaire;
- Un-e représentant-e du milieu des affaires.

La chargée de projets est responsable de déposer les projets devant le comité; elle s'assurera de la conformité des documents déposés. Le comité se réserve le droit d'accueillir les promoteurs pour la présentation de leurs projets.

L'attribution des fonds reste conditionnelle à l'acceptation des projets par le MEQ.

Modalité de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- Un premier versement, correspondant à 75 % de la somme attribuée, à la signature de la convention par les deux parties;
- Un deuxième versement, correspondant à 25 % de la somme attribuée, après le dépôt du bilan de projet incluant :
 - Les activités réalisées et les résultats atteints selon les objectifs et l'évaluation du projet;
 - Un rapport financier démontrant l'utilisation de l'aide financière.

Reddition de comptes

Afin de faciliter la reddition de comptes au MEQ, le RLPRE fournira au promoteur un formulaire de bilan de projet à la signature de la convention d'aide financière. Les promoteurs doivent prévoir une comptabilité par projet qui permet d'apprécier l'ensemble des revenus et dépenses pour le projet soutenu.

Calendrier des principales étapes

Dépôt de projets	Comité de sélection	Conseil d'administration	Dépôt au MEQ	Signature des conventions
9 mai 2023	11 mai 2023	À déterminer	15 mai 2023	Septembre 2023 (à confirmer)

Les promoteurs s'engagent à se rendre disponibles pour un rendez-vous téléphonique avec un professionnel du RLPRE sur demande.

ANNEXE - Les déterminants prioritaires

VALORISATION DE L'ÉDUCATION ET ENCADREMENT PARENTAL – compétences parentales
Soutenir le sentiment d'efficacité des parents et le développement des compétences incluant une attitude positive face à l'école et le suivi scolaire. Cibler les parents plus vulnérables et guider leur soutien à l'enfant, améliorer leur lien avec l'école et s'assurer qu'ils valorisent l'éducation. Développer une culture de l'apprentissage par l'ensemble de la communauté.
COMPÉTENCES EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES - développement de l'intérêt et de l'éveil à la lecture
Développer l'intérêt pour la lecture chez les jeunes, les étudiants et leurs parents, incluant l'éveil chez les 0-5 ans. Dépister de manière précoce les difficultés rencontrées dans les apprentissages en lecture, écriture et mathématiques et mettre en place des activités de soutien incluant un rôle défini pour les parents. Soutenir les habiletés parentales en lecture et les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés. Ce déterminant englobe la mise en valeur de la lecture et le maintien de l'intérêt pour le monde de l'écrit, tant chez les petits que chez les grands.
ESTIME DE SOI
Travailler sur le sentiment d'efficacité personnelle, faire découvrir les forces, les difficultés et les limites dans les différentes sphères de vie du jeune (école, amis, famille, travail). Offrir des occasions pour vivre des réussites scolaires, soutenir le développement de compétences sociales et affectives pour accroître l'engagement et la motivation. Aider les parents et favoriser les projets avec la communauté. Favoriser le dialogue avec les jeunes sur la dépression et l'anxiété. Organiser des activités d'intervention ciblées auprès des jeunes vulnérables.
ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE - saines habitudes de vie
Établir une collaboration stratégique entre les intervenants des divers secteurs incluant la famille pour promouvoir et encourager la santé et de meilleures habitudes de vie. Proposer des activités inclusives pour les filles et les garçons en mettant en place des ateliers de promotion et de découverte d'aliments et de comportements sains et faisant la promotion d'une image corporelle diversifiée. Mettre en place des activités de prévention notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac et de drogues et en collaboration avec le personnel qualifié dans les divers milieux.
AUTOCONTRÔLE, CONDUITE SOCIALE ET COMPORTEMENTALE – habileté sociale
Favoriser des interactions sociales positives avec les pairs et les adultes pour développer des habiletés sociales favorables (empathie, entraide, écoute, etc.) et la maîtrise des pulsions (autocontrôle). Associer les parents à toutes les démarches liées au comportement du jeune pour assurer des conditions favorables à son développement et travailler de manière cohérente avec les intervenants. Valoriser et renforcer les comportements positifs, proposer des initiatives inclusives et des activités parascolaires qui intéressent les jeunes et qui leur permettent de s'investir et de vivre du succès.
MOTIVATION ET ENGAGEMENT
Développer chez le jeune la perception de la valeur qu'il a face à la tâche à accomplir, sa capacité de réussir et le contrôle qu'il a en l'accomplissant afin de stimuler sa motivation. Mettre en place des activités d'accompagnement des parents dans leur rôle de soutien à la motivation du jeune. Favoriser la détermination de buts et d'objectifs motivants pour le jeune, incluant les aspirations scolaires et professionnelles, encourager ses efforts et donner une rétroaction positive et régulière sur son rendement et sa réussite. Assurer un dépistage et un soutien scolaire, communautaire et parental portant sur la motivation des jeunes.

Les autres déterminants possibles à aborder par vos projets

SENTIMENT DÉPRESSIF
Tout au long de son cheminement, le jeune peut être confronté à différents événements préoccupants touchant l'une ou l'autre des sphères de sa vie : échecs scolaires répétés, rupture amoureuse, rejet par les pairs, situation familiale difficile (précarité économique, divorce des parents, deuil, etc.). Selon la capacité de résilience du jeune, selon qu'il sait utiliser ou non des stratégies efficaces d'adaptation et de résolution de problèmes, ces difficultés peuvent l'amener à vivre des épisodes dépressifs plus ou moins intenses.
ASPIRATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES
Les élèves ayant un projet scolaire et professionnel bien défini trouvent la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs études. La définition d'un projet est souvent liée à la perception qu'ils ont de leurs habiletés cognitives (facilité d'apprendre, satisfaction à l'égard de leurs résultats scolaires, se considérer aussi intelligent que les autres, etc.), aux efforts qu'ils fournissent, aux antécédents scolaires (succès ou échecs) et à la scolarité de leurs parents.
ASSOCIATION À DES PAIRS
L'adolescence est une période de la vie au cours de laquelle l'individu développe sa personnalité et affine ses intérêts. L'adolescent est ainsi perméable aux influences qu'il subit, aux images et aux modèles qui lui sont proposés. En ce sens, la fréquentation de camarades motivés par l'école conditionnera l'attitude du jeune vis-à-vis de ses études.
TABAC-ALCOOL-DROGUE
L'usage abusif du tabac, de l'alcool et des drogues est parfois symptomatique d'un mal-être à l'école ou dans les sphères personnelle et familiale du jeune. Dans certains cas, pour le jeune, la consommation d'alcool et de drogues constitue une stratégie d'évitement ou de fuite des responsabilités scolaires, dont le choix de carrière. Cette consommation a également un effet néfaste sur son développement général, autant pour sa santé physique que psychologique, à une période de la vie où la maturation du corps et du cerveau n'est pas terminée. C'est aussi un facteur prédictif du décrochage scolaire, voire social.
CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL
La conciliation des horaires de travail et des horaires d'étude est une réalité pour un nombre croissant de jeunes. D'un côté, travailler pendant ses études peut permettre au jeune de se familiariser avec le marché de l'emploi, de mieux définir ses aspirations scolaires et professionnelles, d'acquérir des compétences et de développer son autonomie ainsi que son sens des responsabilités. Pour certains jeunes, il s'agit par ailleurs d'une condition d'accès à des études supérieures.
RESSOURCES DU MILIEU
L'accès à ces services peut s'avérer problématique pour les jeunes et les familles, par exemple en raison de l'éloignement géographique, de la disponibilité des places, ou encore de la répartition des ressources sur le territoire. La concertation entre les services et la définition de leur rôle respectif dans la prévention de l'abandon scolaire représentent également un enjeu de taille.
QUARTIER DE RÉSIDENCE - VOISINAGE
Les jeunes vivant au sein d'une même communauté seraient enclins à adopter les modèles de comportement de leur entourage immédiat, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ce déterminant est évidemment intimement lié au contexte socioculturel et socioéconomique. Les quartiers défavorisés, les milieux ruraux éloignés et les secteurs à forte concentration d'immigrants présentent à leur échelle différentes problématiques dont, régulièrement, celle du décrochage scolaire.

Source : extrait des fiches pratiques et du document de référence « [Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et la réussite éducative](#) », Réunir Réussir, 2013